

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 SEPTEMBRE 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2017 qui font l'objet du débat prévu par la loi n°92/125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Le Conseil Municipal en prend acte.

**CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ISSUE DE LA
FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU GENNOIS, DE LOIRE-LONGUE, DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET DE L'ADHESION DE
LA COMMUNE NOUVELLE DE DOUE EN ANJOU ET DES COMMUNES DE DENEZE SOUS DOUE,
LOURESSE ROCHEMENIER ET LES ULMES – STATUTS – APPROBATION**

Approbation du projet de statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

**BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS MILLOCHEAU - FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE
L'EQUITATION (IFCE) – ECOLE NATIONALE D'EQUITATION (ENE) – CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Approbation du projet de convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) – Ecole Nationale d'Equitation (ENE) pour la période 2016-2020.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer cette convention, ainsi que les différents avenants pouvant être conclus en son application. Les crédits sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville.

EXERCICE 2016 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution de subventions pour un montant total de 55 932, 60 €.

EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES – ANNEES 2010 – 2015

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge, pour un montant total de 2 630,45 € sur le Budget Principal.

REMISE GRACIEUSE DE DETTES

Décision d'accorder la remise gracieuse de la dette de Mme LE BOUFFANT Morgane, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la commune et son débiteur en éteignant la créance.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – BILAN ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2015.

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX OGEC – EXERCICE 2017

Fixation du montant de la contribution de la Ville de Saumur aux OGEC en vue du financement des écoles privées, pour l'exercice 2017, comme suit :

- classes élémentaires : 360 € par élève saumurois et par an,
- classes maternelles : 1 053 € par élève saumurois et par an,
- classes Ulis : 385,50 € par élève saumurois et par an.

Versement aux OGEC pour l'année 2017 des montants précisés dans le tableau de la délibération, étant précisé que ces sommes seront versées en quatre versements trimestriels, conformément aux conventions de partenariat signées le 30 juin 2015 avec le Comité pour l'Enseignement Catholique du Saumurois et chacun des OGEC des établissements privés du 1er degré sous contrat d'association concernés.

ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD – DESAFFECTATION DES LOCAUX

Désaffectation à compter du 1^{er} janvier 2017, l'immeuble situé, 34 rue du Dolmen – Bagneux – 49 400 Saumur, d'une surface de 3050 m² et constitué :

- au rez-de-chaussée de 4 salles de classe, une tisanerie, 2 dortoirs, 1 bureau, 1 salle de motricité
- à l'étage : 1 salle de classe, 2 petites salles d'activités et d'évolution et 1 BCD.

CONVENTION AVEC L'AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA) RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PARLER BAMBIN" AU SEIN DES MULTI ACCUEILS

Approbation de la convention avec l'ANSA.

Autorisations sont données à Monsieur le Maire ou son représentant :

- pour signer cette convention ainsi que tout acte en découlant ;

- pour verser une participation financière de 3 900 € par année et par structure soit au total 11 700.00 €.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE

Approbation du règlement de fonctionnement de la Ludothèque.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour le signer ainsi que tout acte en découlant.

LIEU-DIT "L'ESSART" A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES – DESISTEMENT DE M. ET MME WILLIAM OGER – PROPOSITION D'ACHAT REÇUE DE M. VINCENT POTTIER

Annulation de la délibération n°2015/76 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 approuvant la cession de parcelles communales au profit de M. et Mme William OGER.

Cession à Monsieur Vincent POTTIER de trois parcelles en nature agricoles, libres de toute occupation, d'une contenance totale de 2ha 53 a 03 ca et situées au lieu-dit "L'Essart" à Saint-Lambert des Levées, moyennant le prix total net et forfaitaire de 7 970 € soit 3 150 € l'hectare.

Une servitude de passage d'une largeur de 4m est créée, le long de sa limite nord-est, afin de desservir les prairies.

La délimitation exacte des parcelles cédées sera établie par un géomètre aux frais du vendeur. L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

RD 947 – AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A SAUMUR – DEPENDANCES DE VOIRIES – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Classement, en l'état, dans le domaine public communal, des contre-allées avenue du Général de Gaulle à Saumur pour en avoir la maîtrise.

DENOMINATION DE VOIES

Le sujet est reporté.

GR3 A DAMPIERRE-SUR-LOIRE – MODIFICATION DE L'ITINERAIRE

Approbations :

- de la modification du tracé du GR3
- de la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de ce nouveau tronçon.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DES PAYS DE LA LOIRE POUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES ARCHIVES DE L'EXERCICE 2017

Sollicitation auprès de la DRAC Pays de la Loire, pour la mise en œuvre du programme de restauration des archives 2017 de la Ville de Saumur, de l'aide la plus élevée possible.

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015, établi par la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

**SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS – EXERCICE 2015 –
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – INFORMATION**

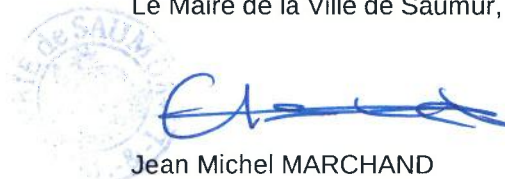
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014, établi par la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 4 octobre au 15 novembre 2016 sous les numéros 2016/123 à 2016/141 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 22 novembre 2016

Le Maire de la Ville de Saumur,

The image shows the official seal of the City of Saumur, which is circular and contains the text 'VILLE DE SAUMUR' and '1836'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Michel Marchand'.

Jean Michel MARCHAND